



La Faune Landaise

Règlement Concours Photos

« **La Faune Landaise** » réalise un calendrier pour l'année 2022 avec 12 photos (1 photo pour chaque mois de l'année). Elles seront choisies lors d'un concours organisé par l'association.

Echéancier :

- Avril 2021 : 1^{ère} publication Facebook avec annonce du concours et lien vers le site internet avec règlement du concours
- D'avril 2021 à octobre 2021 : choix de 12 photos
- Octobre 2021 : signature de la convention d'autorisation de mise à disposition à titre gratuit de photos entre Paul Vignères, Président et les « propriétaires » des 12 photos choisies
- Novembre 2021 : construction du calendrier avec insertion des 12 photos (avec noms et prénoms des « propriétaires »). Chaque mois de l'année sera illustré par une photo différente : 12 mois → 12 photos
- Décembre 2021 : vente des calendriers 2022 au profit de l'association

Participation :

- Ce concours est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. Mais, 1 seule photo, sur les 12, pourra être choisie par participant
- Chaque participant pourra proposer 3 photos maximum par mois, et, au plus tard, le 25 de chaque mois :
 - o Via les publications « originales » mensuelles Facebook « concours photos », en commentaires desdites publications (les photos postées sur les partages de publication ne seront pas prises en compte)
 - o Via la boîte mail de l'association : lafaune.landaise@orange.fr

Tout participant s'engage à faire parvenir une photographie dont il est lui-même l'auteur. Aucun plagiat ne sera toléré.

Choix des photos

Les 5 élus choisiront les 12 photos. Elles doivent être en lien avec la faune départementale et prises sur le territoire landais. Les animaux photographiés doivent être libres et sauvages.

A noter, les 5 élus ne pourront pas participer au concours.

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature

A Saint Paul en Born, le 3 avril 2021

Paul Vignères, Président